

Carcassonne : Leclerc s'oppose toujours au projet de centre commercial Rocadest

Le 25 juin à 10h54 par N. Mo. | Mis à jour il y a 6 minutes



« Je reste dans une logique de stratégie d'entreprise », explique Laurent Boissonade. PHOTO/CLAUDE BOYER

Laurent Boissonade, gérant du magasin E. Leclerc de Carcassonne, a déposé un recours contre le projet de centre commercial à l'entrée Est de la ville, approuvé le 10 avril dernier en commission départementale.

J'ai décidé d'introduire un recours contre la décision de la commission départementale d'aménagement commercialde (CDAC) de l'Aude du 10 avril qui autorise la société Rocadest à créer un ensemble commercial dans la zone de Moreau à Carcassonne. Laurent Boissonade, propriétaire du centre E. Leclerc de Carcassonne, s'oppose toujours au projet Rocadest.

Après le rejet d'une première mouture en 2012 par la commission nationale, c'est contre une seconde version du projet, que M. Boissonade forme cette fois un recours.

Porté par Lucien Ferrandis, Rocadest comprend la création d'une vaste zone commerciale de près de 28 000 m², dont un hypermarché Auchan de 8 000 m², à l'entrée Est de la ville.

C'est surtout l'envergure du projet qui explique l'opposition de M. Boissonade. Dans un communiqué, il dit s'étonner « de constater que l'on puisse valider un projet gigantesque -qui a d'ailleurs grossi entre la version de 2012 : 24 627 m² et celle de 2013 : 27 907 m² - (...) de nature à fragiliser de manière irréversible le tissu commercial de notre agglomération qui affiche déjà un centre-ville en perte et des zones commerciales en friche ».

La commission nationale, une fois saisie, dispose de quatre mois pour se prononcer.

0 réaction

Recommander 3

Tweeter 2

0

Envoyer

MOTS-CLÉS

Economie
Carcassonne

Partenariats

**PARIEZ
USAP**